

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
5 JUIN 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Conservatoire à
Rayonnement
Départemental –
Demande de subvention
au Conseil Général –
Exercice 2008 –
Demande de subvention
au Conseil Général pour
l'acquisition de pianos**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 6 juin 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 20 juin 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1^{er} juillet 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Matthieu LHERITEAU

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur
PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI,
Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur
LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER,
Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur
MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur
STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU,
Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur
RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame
PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur
ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-
LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND,
Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur
LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Madame de JOYBERT à Madame USQUIN
Monsieur HAÏAT à Madame de CIDRAC
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Madame FRYDMAN à Monsieur LEVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Madame NICOT

N° DE DOSSIER : 08 E 01 b

OBJET : CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL – EXERCICE 2008 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR L'ACQUISITION DE PIANOS

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

La Ville sollicite l'aide du Conseil Général pour le fonctionnement du C.R.D. dans le cadre de son programme pour le développement des écoles de musique.

Ainsi, en 2007, la Ville a obtenu 72 462 € du Conseil Général des Yvelines pour le fonctionnement du C.R.D..

Par ailleurs, il convient de procéder à l'acquisition de deux pianos droits inscrits au Budget 2008 à hauteur de 10 000 € (le Conseil Général peut participer à hauteur de 30 % de la dépense H.T.).

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général au titre de l'année 2008 pour le fonctionnement du C.R.D.,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition de pianos,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces opérations.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC